



**Demain, je serai une femme instruite**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
EN DATE DU 28 JANVIER 2019**

L'an 2017, le 28 janvier 2019 à 19h

Les membres de l'Association « Toutes à l'Ecole », association numéro 48 780 77 86 000 40, déclarée à la Préfecture de Lille et publiée au Journal Officiel du 7 janvier 2006, se sont réunis ce jour conformément aux dispositions de l'Article 9 des statuts en Assemblée Générale Extraordinaire au 45 bis avenue Edouard Vaillant à Boulogne Billancourt 92100.

Les convocations écrites ont été régulièrement faites en date du 7 janvier 2019 et adressées à tous les membres de l'association par lettre ou par courrier électronique.

L'Assemblée est présidée par Madame Martine/Tina LEYNAUD - KIEFFER en sa qualité de Présidente de l'Association, assistée de Madame Christiane SAUNIER, secrétaire générale, désignée secrétaire de séance.

Une feuille de présence a été mise à disposition et signée par tous les membres présents.

Ladite feuille de présence permet de constater que 76 membres votants sont présents.  
103 membres sont valablement représentés.

**Allocution de bienvenue**

Madame la Présidente ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Les membres adhérents présents ou représentés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des statuts modifiés

**Première résolution : Approbation des statuts modifiés**

**Article 2**

Adoption à l'unanimité des personnes présentes

**Article 4**

Adoption à l'unanimité des personnes présentes

**Article 6**

Adoption à l'unanimité des personnes présentes

**Article 2**

**Modification de la durée des mandats de 3 à 5 ans**

Adoption à la majorité des personnes présentes

1 vote contre

Aucune abstention

19 rue du Calvaire  
92210 Saint Cloud - France  
Tel : +33 (0)1 46 02 75 39  
contact@toutesalecole.org  
www.toutesalecole.org





**Demain, je serai une femme instruite**

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des modifications proposées, approuve les nouveaux statuts de l'association.

**Cette résolution est mise aux voix et approuvée à la majorité des présents et représentés.**

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et la Secrétaire de séance

Fait à Paris le 28 janvier 2019

La Présidente  
Martine/Tina Leynaud-Kieffer

La Secrétaire Générale  
Christiane SAUNIER